

Notice explicative pour la préinscription de votre enfant aux Multi Accueil de la Communauté de Communes du Pays Créçois

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du règlement de fonctionnement disponible sur le site avant votre rendez-vous.

Les préinscriptions sont enregistrées tout au long de l'année.

Pour les fratries, un dossier pour chaque enfant sera déposé. Seules les familles résidentes sur le territoire du Pays Créçois peuvent déposer un dossier. Celui-ci sera étudié lors des commissions d'attribution des places pour la rentrée de septembre.

Ces commissions se déroulent courant 1^{er} semestre A l'issue, un courrier est adressé à chaque famille.

Pour les demandes d'accueil occasionnel (halte garderie), les inscriptions sont enregistrées de la même façon.

La préinscription est possible seulement si la famille n'est pas en situation d'impayés vis-à-vis de la Communauté de Communes.

La préinscription ne garantit pas de place ferme en structure

Le dossier doit être déposé **complet** directement auprès du service Petite Enfance sur rendez-vous : **les demandes adressées par mail ou par courrier ne seront pas étudiées.**

- Contacter : Muriel BARRAL Coordinatrice Petite Enfance : 01.64.63.39.83
- Lieu de RDV : Service Petite Enfance 9 rue de Montguillon 77860 Saint-Germain-sur-morin

Il doit comporter : **Attention vous devez effectuer les copies comme indiqué ci-dessous.**

- La fiche de préinscription** à imprimer sur notre site internet. Vous devez y porter vos besoins d'accueil en tenant compte de l'amplitude d'ouverture des établissements. Vous devez soit choisir une crèche soit noter un ordre de préférence.
Attention :
 - **Si vous postulez sur les 3 structures, cela implique que vous êtes en mesure de pouvoir vous y rendre en fonction de vos lieux de domicile et de travail dans le respect des horaires d'ouverture.**
 - **Les renseignements notés valent engagement de votre part. (journées, heures)**
- Un justificatif du lieu de domicile :**
 - copie et original de facture **de moins de 3 mois**
 - pour les personnes en cours d'acquisition ou de construction d'un logement, **un justificatif devra être fourni dès l'emménagement sur le territoire. La demande ne sera instruite qu'à réception du document.**
- Un justificatif de situation professionnelle :**
 - De l'employeur de chaque parent qui travaille ou une fiche de paye (copie et original)
 - Pour les étudiants, copie et original de la carte étudiant,
 - Pour les personnes en situation de recherche d'emploi, attestation pôle emploi (copie et original)
 - Pour les personnes en congé parental, justificatif CAF (copie et original)
- Avis d'imposition:** le dernier en votre possession. (copie intégrale et original)
- Attestation de paiement CAF ou MSA**
- Un original de l'acte de naissance copie intégrale** (à fournir dès l'accouchement pour les naissances à venir).

Si votre enfant est retenu :

Vous serez avisé par courrier, suite à la Commission d'attribution et disposerez de 15 jours pour nous confirmer votre accord par écrit pour cette réservation de place, faute de quoi la place sera réattribuée à une autre famille et votre dossier sera classé sans suite.

Attention, toute modification de la demande après accord de la commission vaudra refus de place et entrainera le retour du dossier en liste d'attente.

Après votre confirmation, un courrier vous sera adressé vous indiquant la procédure pour finaliser l'entrée de votre enfant. Vous serez reçu par la Directrice de la structure multi accueil avec qui vous verrez toutes les modalités pratiques.